

Département : 78 Référence : IA78002007
Aire d'étude : Andrésy
Commune : Andrésy
Lieu-dit : Fin d'Oise

Edifice contenant : rivière aménagée
Titre courant : **rivière aménagée**
Dénomination : rivière aménagée

Cartographie : Lambert1 0578769 ; 1144046/0578857 ; 1140754/0580128 ;
1142692/0580759 ; 1143035

Cadastre : 1983 AI domaine public ; 1983 AL domaine public

Dossier inventaire topographique établi en 2006, 2007 par Bussière Roselyne

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

HISTORIQUE

Datation : 19e siècle ; 20e siècle

Commentaire : Depuis le début du 19e siècle l'amélioration de la navigabilité de la Seine est une priorité. Plusieurs solutions sont envisagées, le barrage submersible, le barrage fixe avec déversoir. L'Oise est aménagée avant la Seine à la suite d'une ordonnance de 1825. Puis à partir de 1835, c'est l'aménagement de la Seine qui est envisagé. Andrésy est concerné par plusieurs ouvrages : en amont à la tête de l'île de Nancy, construction d'un barrage mobile, puis construction de digues pour relier entre elles les trois îles de Nancy, de Devant et d'en Bas, et former ainsi un bras de navigation le long du bourg d'Andrésy. A la sortie de ce bras on construit le barrage mobile de Denouval qui, lui, est éclusé. Le chemin de halage qui passait soit sur la rive droite soit, en période de basses eaux, sur la rive gauche entre Denouval et le confluent est fixé sur la rive droite. En 1866, on décide de porter à 2m le tirant d'eau de la Seine (alors de 1,60m). Pour cela on rehausse les barrages existants et on en construit trois nouveaux. A la suite de la loi Freycinet de 1879, l'activité batelière se développe et on creuse un canal de dérivation dans le prolongement du bras d'Andrésy avec les deux écluses de Carrières-sous-Poissy construites en 1882. L'écluse de Denouval est alors abandonnée. Les barrages de Denouval et d'Andrésy sont exhausés une deuxième fois en 1882. En 1950, on décide de reconstruire le barrage d'Andrésy qui cette fois sera éclusé. L'écluse est ouverte en 1959. A partir de là les bateaux peuvent emprunter indifféremment les deux bras de la Seine. En 1974, on ajoute une seconde écluse à côté de la première. La navigation se fait désormais sur le bras gauche et les écluses de Carrières-sous-Poissy sont abandonnées en 1976. En 1980, le barrage à aiguilles de Denouval est déposé et remplacé par un barrage à hausses mobiles mues par un vérin hydraulique placé à l'aval (première mondiale de ce système).

DESCRIPTION

SITUATION : en ville, sur Seine (la)

PARTIES CONSTITUANTES ETUDIEES : barrages mobiles ; écluses

Documentation

Archives

AD, Yvelines, S 12 : pont de Fin d'Oise

Bibliographie :

Club historique d'Andrésy.-Andrésy : vingt siècles d'histoire. Andrésy : Club historique d'Andrésy, 1990. Impr. Maury

Construction, t. XV, n° 5 mai 1960. (MIDF, Sceaux)

Le Sueur, Bernard, *Conflans-Sainte-Honorine, histoire fluviale de la capitale de la batellerie*, Paris, l'Harmattan, 1994

L'Eclusier, novembre 1986 (MIDF, Sceaux)

Marrey (Bernard), *Les ponts modernes 20^e siècle*, Paris, Picard, 1995 p. 42

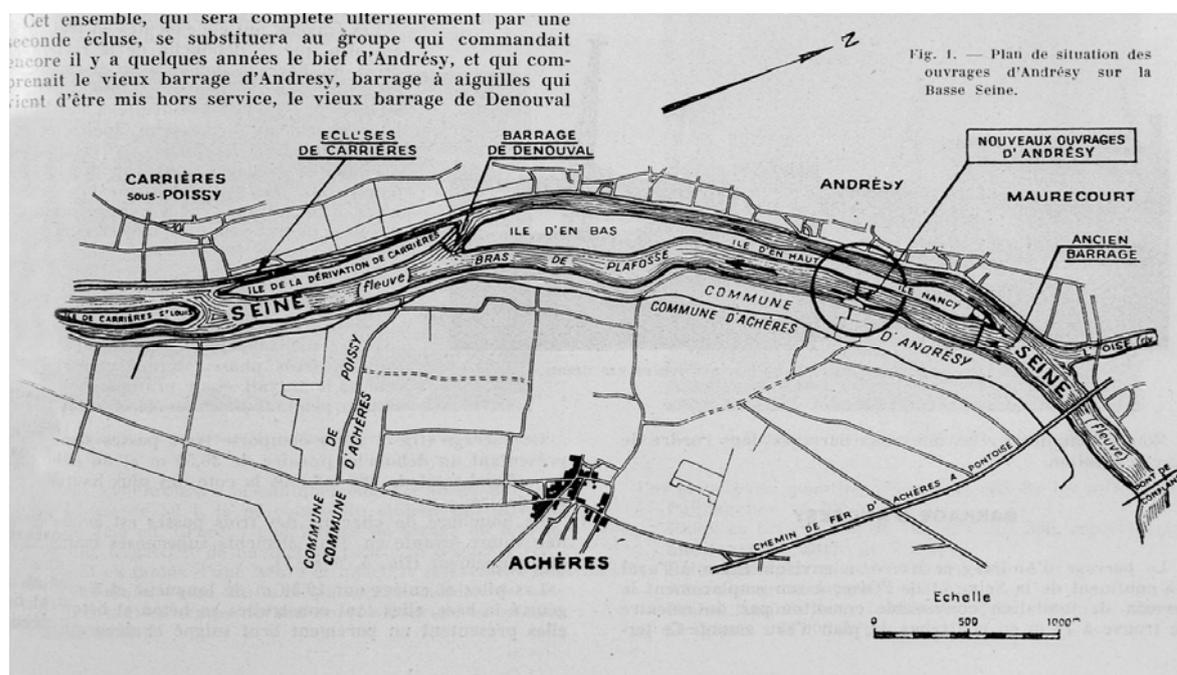
Merger, Michèle, « les mariniers au début du XXe siècle : des forains d'une espèce particulière ». In : *le mouvement social*, n° 32, juillet-septembre 1985, Paris, les Editions Ouvrières

Travaux publics, janvier 1957 (MIDF, Sceaux)

78 - Andrésy,

rivière aménagée

doc01	Plan de situation des ouvrages d'Andrésy sur la Basse-Seine document imprimé, "Construction", t. XV, n° 5 mai 1960. Bibliothèque historique de la ville de Paris,	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Vialles, Jean-Bernard (reproduction) 02780572XB
-------	--	---



78 - Andrésy,

rivière aménagée

doc02	deux projets d'emplacement du barrage et de l'écluse d'Andrésy réalisés en 1824 par un ingénieur en chef et l'ingénieur en chef directeur Polonceau Dessin aquarellé, Polonceau (ingénieur). AN, F 14 10078/1 pièce 65.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 06780314XA 06780315XA
-------	---	--

